

Contrat de développement territorial de l'Amiénois

Préambule

Situé à équidistance entre Lille et Paris, le Grand Amiénois regroupe près de 60 % de la population de la Somme.

Ce vaste territoire bénéficie de la présence d'une agglomération jeune et dynamique, d'un environnement universitaire important et de sites naturels remarquables qui offrent un cadre de vie agréable.

L'agglomération amiénoise réunit 90 000 emplois, soit les trois quarts des emplois du Grand Amiénois. Ce poids considérable lui confère, par conséquent, un rôle particulier vis-à-vis des communautés de communes qui l'entourent : 4 actifs sur 10 qui résident dans ces territoires travaillent dans l'agglomération.

Amiens, ancienne capitale régionale, agit toujours comme tête de réseau du système urbain picard et comme principale métropole d'équilibre du sud des Hauts-de-France. Au cœur d'une étoile autoroutière et ferroviaire, elle est, par ailleurs, un nœud d'infrastructures d'importance régionale.

Aujourd'hui, bien que très marqué par son passé industriel, ce territoire s'ancre dans un processus de tertiarisation avec 68 % des emplois issus de ce secteur, contre 63 % à l'échelle des Hauts-de-France. Cette tertiarisation plus marquée est liée à une forte présence de l'administration publique (16 % contre 11 %).

Le Grand Amiénois est confronté, depuis 2008, à une perte significative d'emplois, notamment industriels et aujourd'hui à trois enjeux majeurs :

- le déclin économique des « campagnes urbaines au passé ruralo-industriel » entourant Amiens (vallée de la Nièvre, vallée de la Somme) est arrivé à son terme. Ces territoires ont une forte dépendance à l'agglomération pour l'accès à l'emploi ;
- la globalisation de l'économie pousse les grandes entreprises multinationales à effectuer de nouveaux arbitrages, à l'échelle continentale. La fermeture du site Nord de Goodyear et plus récemment celle annoncée de Whirlpool à Amiens, en sont des exemples significatifs ;
- la perte du statut de capitale régionale pourrait conduire, si rien n'est fait, à une perte d'emplois dits supérieurs pour lesquels Amiens était déjà en retrait.

Or, ce territoire présente de nombreux atouts : une population jeune, des filières à forte valeur ajoutée qui doivent être renforcées et structurées pour consolider Amiens comme pôle d'équilibre dans la région des Hauts-de-France. Parmi ces filières, on peut citer le numérique, la santé (notamment animale), l'agriculture et l'agroalimentaire, les énergies renouvelables, les agro-ressources et bio-ressources. Amiens dispose notamment de trois clusters urbains dans les domaines de la santé, du numérique et de l'énergie, et de trois pôles de compétitivité, dont deux à vocation mondiale. Ce vivier pourrait être davantage valorisé pour être mis au service du développement de l'industrie et de l'emploi local.

L'ambition portée par les services de l'État et les collectivités locales partenaires est de bâtir, au travers de ce document, un plan d'actions qui permettra au territoire de se projeter dans l'avenir en insufflant un nouvel élan, d'offrir de nouveaux horizons à ses habitants et créer les conditions favorables au développement de l'emploi local et de filières d'excellence.

Ce plan d'actions intensifie les efforts en faveur d'une meilleure cohésion sociale sur ce territoire, ouvre la voie à une amélioration, redonne du pouvoir d'achat à ses habitants et, d'une façon générale, concourt au développement économique et de l'emploi.

Le présent document fixe un plan d'actions composé de 9 axes stratégiques partagé entre l'État, le Conseil régional des Hauts-de-France, le Conseil départemental de la Somme, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens.

Axe I : améliorer la mobilité des habitants du Grand Amiénois

1. Rendre irréversible le projet Roissy-Picardie

Le projet de ligne nouvelle Roissy-Picardie constitue pour l'Amiénois et les territoires du sud des Hauts-de-France, une action forte et structurante pour renforcer l'attractivité et le dynamisme économique des territoires. Ce projet figure parmi les projets prioritaires identifiés par la commission « Mobilité 21 ».

Dans le cadre du présent contrat, le tour de table financier de la première tranche de travaux est arrêté comme suit :

	Montant indicatif de participation		
	En %	aux conditions économiques de janvier 2011*	aux conditions économiques de réalisation*
État	51,48%	140,0 M€	160,0 M€
Collectivités locales	43,18%	117,6 M€	134,2 M€
<i>dont Conseil régional des Hauts-de-France</i>	<i>33,98%</i>	<i>92,4 M€</i>	<i>105,6 M€</i>
<i>dont Conseil régional d'Ile-de-France**</i>	<i>0,97%</i>	<i>2,6 M€</i>	<i>3,0 M€</i>
<i>dont Conseil départemental de la Somme</i>	<i>1,03%</i>	<i>2,8 M€</i>	<i>3,2 M€</i>
<i>dont Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole</i>	<i>2,06%</i>	<i>5,6 M€</i>	<i>6,4 M€</i>
<i>dont collectivités de l'Oise répartis comme suit</i>	<i>5,14%</i>	<i>14,0 M€</i>	<i>16,0 M€</i>
<i>Conseil départemental de l'Oise</i>	<i>3,74 %</i>	<i>10,2M€</i>	<i>11,625 M€</i>
<i>Communauté d'agglomération Creil Sud Oise</i>	<i>0,42 %</i>	<i>1,1M€</i>	<i>1,315 M€</i>
<i>Communauté d'agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne</i>	<i>0,32 %</i>	<i>0,9M€</i>	<i>1,000 M€</i>
<i>Communauté d'agglomération du Beauvaisis</i>	<i>0,25 %</i>	<i>0,7M€</i>	<i>0,775 M€</i>
<i>Communauté de communes de l'Aire Cantilienne</i>	<i>0,13 %</i>	<i>0,4M€</i>	<i>0,390 M€</i>
<i>Communauté de communes du Clermontois</i>	<i>0,06 %</i>	<i>0,2M€</i>	<i>0,310 M€</i>
<i>Communauté de communes de la Vallée dorée</i>	<i>0,06 %</i>	<i>0,2M€</i>	<i>0,195 M€</i>
<i>Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte</i>	<i>0,10 %</i>	<i>0,3M€</i>	<i>0,195 M€</i>
<i>Communauté de communes de Senlis Sud Oise</i>	<i>0,06 %</i>	<i>0,2M€</i>	<i>0,195 M€</i>
SNCF Réseau	5,34%	14,5 M€	16,6 M€
TOTAL	100%	271,9 M€	310,8 M€
Passerelle de Surveilliers-Fosses***		13,0 M€	14,9 M€

* hors contribution forfaitaire pour l'écopont de Chantilly de 2 M€ aux clés identiques ;

** engagement acté dans le CPER 2015 2020 d'Ile-de-France ;

*** Les collectivités d'Ile-de-France pourraient proposer le financement d'une passerelle à Surveilliers-Fosses qui gagnerait à être réalisée concomitamment.

Ce projet de maillage du réseau ferroviaire de 7 km entre l'aéroport de Paris – Charles de Gaulle et Creil permettra :

- d'améliorer l'accès du sud de la région des Hauts-de-France au réseau à grande vitesse ;
- de proposer aux voyageurs des Hauts-de-France un nouvel accès à l'Ile-de-France dans un contexte où l'augmentation des fréquences de desserte vers Paris-Gare du Nord n'est plus possible en heures de pointe ;
- d'améliorer les déplacements quotidiens vers le hub de transport de Roissy et vers les pôles d'emplois de la plate-forme de Roissy et de Paris-Nord 2 depuis le sud de la région des Hauts-de-France et le nord-est du Val-d'Oise en Ile-de-France ;

- de développer l'intermodalité air-fer en gare d'Aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle 2, renforçant ainsi l'attractivité du pôle ferroviaire ;
- de connecter par des liaisons sans correspondance à la gare de Paris Aéroport Roissy CDG, les agglomérations de Surveilliers et Fosses dans le Val-d'Oise, de Chantilly, Creil et au-delà Pont-Sainte-Maxence, Clermont, Compiègne dans l'Oise, et Amiens dans la Somme.

L'État s'engage à participer à hauteur de 51,48 % du coût total hors taxe de la première phase de ce projet, dans les conditions précisées au protocole de financement.

Les partenaires financiers s'engagent à présenter dans les meilleurs délais cet accord à la validation de leur instance de décision.

2. Financer le projet de Bus à Haut Niveau de Service d'Amiens Métropole

Amiens Métropole engage un ambitieux projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui favorisera considérablement l'accès des habitants de l'Amiénois aux transports collectifs tout en assurant un renouvellement urbain fondamental. L'image de l'agglomération et son attractivité en seront considérablement améliorées. Par ailleurs, la finesse de desserte de ce réseau BHNS (complété du réseau secondaire) permettra à 62% des habitants d'Amiens Métropole et à 58% des emplois du territoire de se situer à moins de 400 m d'une des stations du BHNS.

Cette opération, dont les travaux démarrent, sera mise en service en mars 2019. Elle est composée de 4 lignes cumulant 50 km, dont 46% du parcours en site propre. Ce projet global se définit autour de trois volets :

- volet infrastructure combinant un travail sur l'urbanisme le long des lignes, la réalisation de parkings relais en entrée d'agglomération, le parcours en site propre et les pôles d'échange aux abords des 3 gares ;
- volet transport portant sur la réorganisation du réseau urbain classique autour de la colonne vertébrale que représentera le BHNS et l'acquisition d'un matériel roulant innovant avec 3 des 4 lignes qui seront 100% électriques ;
- volet système comprenant l'information multimodale, la billettique et le nouveau système d'exploitation du réseau, permettant notamment la priorité systématique du BHNS aux différents carrefours et feux.

Le coût total du projet est évalué à 102 M€ HT dont 56 M€ pour les infrastructures, 34 M€ pour le matériel roulant, 5 M€ pour le système et 7 M€ pour les études. S'y ajoutent 20 M€ pour la réalisation d'un nouveau dépôt de bus. La base éligible à une subvention en suivant les critères de l'appel à projet Transport collectif est de 70 M€ - sous réserve de l'instruction en cours.

L'État s'engage à financer, de manière exceptionnelle dans le cadre du présent contrat, le projet de BHNS d'Amiens Métropole à hauteur de 10,5 M€ HT, à présenter la convention de financement afférente au prochain conseil d'administration de l'AFITF et à intégrer en priorité le projet dans l'Appel à Projet Transport Collectif en cours lors de sa prochaine révision qui interviendra en 2017.

En complément des 3,3 M€ mobilisés au titre du Programme Opérationnel FEDER Picardie, le Conseil régional des Hauts-de-France s'engage à présenter à son assemblée plénière une proposition de participation financière à ce projet de 10 M€.

Axe II : amplifier l'offre de formations dans l'Amiénois et l'orienter vers les métiers du futur

1. Mettre en place 900 parcours de formation continue supplémentaires pour le Grand Amiénois

Le Grand Amiénois est confronté, depuis 2008, à une perte significative d'emplois, notamment industriels. Ce territoire présente de nombreux atouts, comme la présence importante d'une population jeune et l'émergence de filières à forte valeur ajoutée qui doivent être renforcées pour consolider Amiens comme pôle d'équilibre dans la région des Hauts-de-France.

A travers un soutien accru à la formation professionnelle, l'État souhaite renforcer l'ancrage territorial et le développement d'activités et d'emplois à forte valeur ajoutée dans les secteurs suivants :

- Santé et Silver Économie :

- o utilisation plus large de l'outil SimuSanté au service des formations sanitaires et sociales sur le territoire ;
- o poursuite de la formation des encadrants dans les services de l'aide à la personne ;
- o extension des formations sur la qualité de vie au travail ou la conciliation des temps professionnels et personnels ;
- o accompagnement du développement des structures d'accueil des plus jeunes et des plus âgés ;
- o soutien à la mise en place de l'observatoire des nouveaux métiers liés à la e-santé, projet pilote à vocation nationale, conduit dans le cadre du Conseil national des services (services lab) du ministère de l'économie et des finances ;
- o soutien au développement des formations pour les éducateurs sportifs encadrant les seniors.

- Énergie :

- o mobilisation autour des métiers liés au stockage de l'énergie (lien avec le hub dédié sur Amiens) ;
- o multiplication des formations en lien avec les plate-formes PRAXIBAT, qui permettent de certifier RGE les personnes formées sur les pompes à chaleur, l'étanchéité des bâtiments, les panneaux solaires, les chaudières à bois ;
- o extension de l'activité de WindLab dans une logique d'EnergieLab, et aux métiers liés aux énergies renouvelables, au-delà de l'éolien ;
- o développement des formations à destination des « gestionnaires d'énergie ».

- Numérique :

- o identifier et développer des formations de haut niveau, y compris pour des personnes en reconversion, sur les métiers du numérique en assurant le lien entre les initiatives labellisées « grandes écoles du numérique » et les formations qualifiantes et diplômantes attendues par les entreprises.

Des formations visant l'acquisition de compétences et de qualifications spécifiques dans les métiers recherchés seront déployées afin de préparer les futurs cadres et agents de maîtrise dont la formation préalable sera nécessairement certifiante et diplômante.

Dans cette même orientation, les parcours mobilisés intégreront, lorsque cela est nécessaire, des modules de remise à niveau en amont de la qualification ou encore des démarches de VAE. En complément et sur ces mêmes filières, la mobilisation de toutes les voies de formation (initiale, alternée dont apprentissage, continue) sera confortée au service du projet du territoire.

Enfin, les moyens dédiés à l'orientation et à la connaissance des métiers pour informer les publics et les orienter sur les « bonnes formations » seront mobilisés.

La coordination de la « réponse formation » sera assurée par le Conseil régional, dans la continuité opérationnelle du plan 500 000 formations supplémentaires pour les personnes en recherche d'emploi. L'ensemble sera suivi dans le Service Public de l'Emploi Local (SPEL) du Grand Amiénois, co-animé par l'État et le Conseil régional.

L'État s'engage à financer 300 parcours par filière (soit 900 parcours au total) au coût moyen de 6 000 €, pour un coût total de 5,4 M€. Ces parcours s'inscriront dans la dynamique du plan 500 000 formations supplémentaires et pourront, par dérogation avec la prolongation actuelle du plan, être engagés jusqu'au 31 décembre 2017. Chaque parcours comptera en moyenne deux actions donnant lieu à compensation dans les conditions prévues par le plan.

Le Conseil régional et Pôle emploi mobiliseront leur ingénierie de formation pour permettre la réalisation de ces parcours.

2. Développer des formations aux métiers du futur

L'Amiénois possède un potentiel important en termes de formation universitaire et en termes de recherche et développement. Ce potentiel doit être source d'attractivité pour l'emploi qualifié. Il convient donc de le renforcer dans ces domaines d'excellence et d'ancrer Amiens comme ville universitaire à rayonnement régional. Pour ce faire, les actions suivantes seront mises en place.

2-1 Labellisation d'un centre de ressources technologiques et création d'un campus des métiers autour des énergies renouvelables et du stockage

L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique conduit au déploiement de nouveaux métiers, qui trouvent un écho positif auprès des jeunes. Le bassin amiénois est particulièrement adapté à ce déploiement en raison :

- d'une activité de recherche fondamentale et de R&D qui s'appuie sur trois laboratoires de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) renommés dans le domaine de l'énergie (le Laboratoire de Réactivité et Chimie des Solides, le Laboratoire de Physique de la Matière Condensée et le laboratoire Modélisation, Information & Systèmes) et qui a donné lieu à la construction en 2016 du Hub de l'énergie, laboratoire de recherche fondamentale et de développement pré-industriel sur les batteries de demain à rayonnement international ;
- d'une activité de formation stable et efficiente de niveau BTS dans le domaine éolien, s'appuyant sur la plate-forme de formation WindLab et au niveau licence dans le domaine du génie climatique ;
- de la volonté avérée d'Amiens Métropole de s'engager dans ce domaine via le cluster « Autonomie énergétique ».

Le projet proposé comporte donc deux volets :

Premier volet : accompagner la création et la labellisation du cluster « Autonomie énergétique » porté par Amiens Métropole, en tant que Centre de Ressources Technologiques (CRT).

Ce CRT, interface entre les PME et monde académique, a vocation à provoquer et favoriser la coopération et le transfert de technologie avec les entreprises et à encourager la création de start-ups et de produits innovants.

Cette labellisation permettra de structurer une offre de services aux entreprises en valorisant, d'une part, les équipements du hub de l'énergie et, d'autre part, les salles de bureaux et laboratoires programmés sur le site de La Veillère.

L'État s'engage à accompagner la coordination et l'animation du cluster « Autonomie énergétique » avec comme objectif une labellisation en CRT par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'État s'engage à participer au fonctionnement du cluster au travers d'un soutien financier à concurrence de 20 000 €/an (BOP 172) jusqu'à obtention du label CRT dans la limite du CPER actuel. La labellisation en tant que CRT lui permettra d'être intégré au prochain CPER, et dans ce cadre, d'être soutenu à concurrence de 50 000 €/an.

Amiens Métropole s'engage à financer ce dernier équipement à hauteur de 1,5 M€, dont 50% de FEDER sollicités.

Deuxième volet : créer un campus des métiers et des qualifications dans le secteur de l'énergie.

La Conseil régional souhaite faire évoluer la plate-forme Windlab qu'il a créé afin qu'elle couvre un champ large en matière d'énergies renouvelables. Cette évolution couplée avec les formations amiénoises relevant de ce secteur (le BTS « maintenance des systèmes option C systèmes éoliens » du lycée Branly à Amiens, les lycées professionnels délivrant des formations autour de l'énergie, la licence professionnelle « génie climatique, énergies, spécialité énergies renouvelables, efficacité énergétique », deux masters à l'Université de Picardie Jules Verne, les laboratoires de recherche associés de l'UPJV, le cluster « Autonomie énergétique »), en collaboration avec les acteurs du monde socio-économique, permettra de constituer un nouveau campus des métiers (dont l'intitulé pourrait être « énergie, stockage, réseau »). **Le dépôt de projet devra être effectué au printemps 2017 pour une labellisation fin 2017-début 2018. Le rectorat s'engage à soutenir sa création.**

L'État s'engage à financer pendant 4 ans un poste de Directeur Opérationnel via une mise à disposition par le rectorat.

Ce projet pourra être présenté à l'appel à projet régional sur les campus des métiers (50 000 €/an)

2-2 Une plate-forme de formation et de recherche autour des humanités numériques

Les sciences humaines et sociales (SHS) opèrent une mutation profonde depuis le développement du numérique. Analyse de données, prévisions, sciences cognitives, archivage, conservation du patrimoine, création, tous ces aspects sont concernés par l'avènement des humanités numériques. Il s'agit d'un nouveau domaine de recherche, encore peu identifié en tant que tel dans les formations et nécessitant des compétences de haut niveau multidisciplinaires.

L'UPJV est déjà engagée dans le développement des humanités numériques, grâce à sa plate-forme de calcul

pluridisciplinaire MATRiCS et à sa plate-forme audiovisuelle SHS. Elle porte depuis 2010 le programme e-Cathédrale (maquette numérique 3D de la cathédrale Notre Dame d'Amiens), fédérant des recherches en sciences du numérique, mais également en histoire de l'art, en ingénierie structurelle et en modélisation.

Cette plate-forme peut constituer un catalyseur pour le déploiement du numérique au service du développement intellectuel, social et économique de la région des Hauts-de-France. Elle pourra enrichir, de par les compétences présentes, le cluster ADN portant sur le numérique créé par Amiens Métropole, qui a vocation à provoquer la coopération et le transfert de technologie avec les entreprises et à encourager la création de start-up et de produits innovants. Elle servira d'appui au développement de la Structure Fédérative de Recherche « Patrimoine » qui inclut le développement du tourisme de mémoire ainsi que la constitution d'un Répertoire d'archives sous forme d'analyse de réseau de métadonnées.

Pour permettre une telle convergence d'intérêts autour de cette plate-forme et en faire un outil ouvert tant sur la recherche que sur l'industrie et la formation, il faut l'enrichir en matériel et en moyens humains.

L'UPJV disposera alors d'un outil de recherche original et performant, lui permettant de proposer des formations de niveau master dans le domaine des humanités numériques, formations encore rares en France bien que nécessaires pour accompagner les évolutions de notre société.

Le coût global de cette opération est estimé à 150 000 € d'équipements scientifiques et de 150 000 €/a de personnel (3 ETP).

L'État s'engage à financer l'équipement scientifique au travers une enveloppe exceptionnelle d'un montant de 150 k€ sur le BOP 172 et financer un poste d'ingénieur de recherche.

2-3 Une maison de l'étudiant au cœur d'Amiens

Amiens, candidate pour le label *Capitale de la jeunesse*, est riche de ses étudiants, nationaux et internationaux.

L'UPJV s'attache à proposer une vie étudiante de qualité, passant par le développement d'une politique culturelle dynamique, le soutien du tissu associatif étudiant, l'accueil et l'accompagnement des étudiants internationaux, le développement de l'aide à la mobilité internationale, le soutien à l'entrepreneuriat.

La Maison de l'Étudiant a vocation à être le lieu dédié à l'ensemble de ces activités. Elle abritera un **centre de santé** complet et facile d'accès pour les étudiants **la mission handicap**, le **service de la vie étudiante**, le **Carré International** chargé de mettre en œuvre la politique de coopération internationale et de formation linguistique de l'UPJV ainsi que **la Maison de l'Entrepreneuriat** (sensibilisation à l'entrepreneuriat, formation à la création d'entreprise, accompagnement de projet de création).

Elle pourra également **héberger des associations étudiantes** (Radio Campus, le Théâtre universitaire, la Chorale universitaire, l'Orchestre universitaire...), des ateliers de théâtre, des cours de musique, une salle de répétition pour les musiciens et proposera une offre culturelle variée, de septembre à juin.

L'État s'engage à financer en 2017 sur l'enveloppe FNADT régionale une étude relative à la création d'une Maison de l'Étudiant au cœur d'Amiens (études et accompagnement stratégiques, étude de programmation) en vue d'une inscription dans le prochain CPER, dans la limite d'un montant de 300 000 €.

Axe III : accélérer le renouvellement urbain et les politiques en faveur des quartiers de la politique de la ville

Le nombre de quartiers prioritaires d'Amiens au titre de la politique de la ville s'est accru dans la nouvelle géographie prioritaire, traduisant les difficultés importantes de la ville.

Amiens compte désormais six quartiers « politique de la ville » dont deux quartiers A.N.R.U. d'intérêt national (Amiens Nord et Etouvie) et un quartier d'intérêt régional (Pierre Rollin).

L'État accompagne déjà fortement cette situation afin de modifier l'image et d'améliorer l'attractivité de ces quartiers, avec notamment une augmentation de 12 % en 2017 de la dotation de la politique de la ville (2 233 314 €).

Le protocole de préfiguration ANRU engage 13,2 M€ d'investissements, dont 6,4 M€ de subvention de l'ANRU. Il lance dès à présent trois opérations anticipées pour un montant total de 11,9 M€ et 5,7 M€ de l'ANRU : la démolition de 160 logements sociaux, la création d'un centre commercial au cœur d'Amiens Nord porté par l'EPARECA, et la construction de 22 logements en accession sociale.

L'État s'engage également à :

- **étudier d'ici le second trimestre 2017, dans le cadre du protocole de préfiguration A.N.R.U, une dérogation particulière pour le quartier nord avec une reconstitution partielle de logements sociaux pour accompagner l'investissement privé sur les quartiers nord. Cette demande de dérogation sera examinée en tenant compte du positionnement de l'ensemble des logements reconstitués sur l'agglomération d'Amiens ;**
- **porter pendant toute la durée résiduelle du contrat de ville et d'agglomération, soit jusqu'en 2020, la dotation des crédits politique de la ville hors dégel et dotation complémentaire ultérieure, à la hauteur des crédits prévus en 2017 (1,6 M€);**
- **sous réserve d'un maintien de l'enveloppe nationale de la Dotation Politique de la Ville et de la Dotation de Solidarité Urbaine et à critères de répartition inchangés, Amiens Métropole percevra des montants de dotation inchangés en 2018, en 2019 et en 2020.**

Axe IV : faire d'Amiens une terre d'excellence pour les services publics du XXI^e siècle

Les signataires partagent une même ambition de veiller aux équilibres territoriaux nés de la réforme territoriale. C'est ainsi qu'une attention spécifique est portée sur Amiens qui a vocation à devenir la métropole d'équilibre de la région. Les signataires s'engagent à préserver dans l'avenir l'équilibre actuel du point de vue de l'emploi public entre Amiens et Lille. Siège de 2 directions régionales de l'État (DRAAF, DRJSCS), Amiens va accueillir l'un des 5 CERT-SIV créés à l'échelon national dans le cadre de la réforme du plan préfecture nouvelle génération. Ses fonctions de pôle administratif régional vont être renforcées avec les projets suivants.

1- Sceller la présence administrative à Amiens avec la construction d'un pôle des services publics du XXI^e siècle.

Il s'agit d'une opération d'envergure qui donne aux élus, aux usagers et aux agents un signal fort d'engagement de l'État sur l'avenir de ses services dans l'ex-capitale régionale. Au total, une quinzaine de services est concernée, ce qui représente environ 900 agents à réinstaller sur le nouveau site.

Pour l'État, ce nouveau pôle de services permettra de répondre aux besoins spécifiques des nouvelles organisations des directions régionales, moderniser le cadre de travail des agents et l'accueil des publics, engager une politique forte en matière de mutualisations et favoriser l'accès et l'usage des transports publics.

Pour Amiens, le pôle jouera un rôle moteur pour renforcer son attractivité, notamment dans le secteur de la gare qui est concerné par un programme d'aménagement global composé de logements, bureaux, commerces, hôtels et parcs urbains.

L'État s'engage à réaliser ce projet en deux phases :

- la première phase de construction concernera la réinstallation de la DDTM en 2019 ;
- dans la continuité, et pour la période 2019-2021, la deuxième phase se déroulera sur des parcelles contiguës, en proximité immédiate de la gare, et intéressera l'ensemble des autres services de l'État.

Pour la première phase et à ce stade de l'élaboration du projet, les engagements de l'État se concrétisent par :

- le lancement d'une étude de programmation devant permettre de finaliser les études techniques pour la fin du premier semestre ;
- le recours à une assistance externe pour les futurs montages juridico-financiers ;
- une prise d'option pour les parcelles identifiées, par exemple sous forme de promesses de vente à solliciter ;
- la recherche d'une stratégie patrimoniale pour les biens domaniaux que l'État libérera, qui prenne en compte les perspectives réelles du marché local, les propres stratégies des collectivités territoriales et permette également, sur les secteurs pertinents, la mobilisation du foncier public en faveur de la construction de logements.

L'État s'engage à réaliser la totalité de ce projet immobilier et à financer les travaux d'aménagement intérieurs concernés, dont ceux de la 1^{ère} phase évalués à 1,6 M€.

2- Le lancement des études pour la réalisation d'un nouvel hôtel de police

Situé au cœur de l'agglomération amiénoise, ce nouvel hôtel de police apportera aux fonctionnaires de la sécurité publique, du renseignement territorial et de la police judiciaire, des conditions de travail adaptées à leurs missions.

Dans ce cadre, l'État s'engage également à financer les études de programmation du futur nouvel hôtel de police à hauteur de 150 000€.

3- Conforter et favoriser l'installation de nouveaux services publics à Amiens.

L'adaptation de l'implantation des services de l'État est une nécessité qui répond au principe de mutabilité du service public. Elle permet à l'État de s'adapter à son environnement et se moderniser afin de répondre plus efficacement aux attentes qui lui sont adressées dans les territoires. C'est pourquoi le Premier ministre, dans deux instructions successives (5 novembre 2015 et 3 août 2016), a mis en place une démarche permettant au

préfet d'être informé de tout projet de réorganisation dans son département afin qu'il anticipe et coordonne les modifications d'implantation territoriale des services de l'État et de ses opérateurs, notamment les éventuelles fermetures de sites.

En complément de l'application rigoureuse de cette démarche d'anticipation, l'État s'engage à concrétiser les actions suivantes.

- Valoriser le savoir-faire des agents et des magistrats de la Cour nationale de l'Incapacité, de la Tarification de l'Assurance des Accidents du Travail (CNITAAT), appelée à disparaître au 1^{er} janvier 2019 dans le cadre de la loi de modernisation de la Justice du 21^e siècle.

Le ministère de la justice a d'ores et déjà décidé que le contentieux de la tarification, qui représente environ 10% de l'ensemble du contentieux traité par la CNITAAT, peut être repris par la Cour d'appel d'Amiens. Le reste du contentieux de la sécurité sociale relèverait désormais de chaque Cour d'appel.

Afin de valoriser le savoir-faire des agents et magistrats actuels de la CNITAAT, qui ont acquis une véritable expertise dans leur domaine, le ministère de la justice examine la possibilité d'élargir la zone de compétence de la Cour d'appel d'Amiens pour le contentieux de l'incapacité.

L'État s'engage à étendre les compétences de la Cour d'appel d'Amiens à la région des Hauts-de-France.

- Confirmation de l'installation et du développement à Amiens de l'un des 5 Centres nationaux d'Expertise et de Ressources « titres – Certificat d'Immatriculation des Véhicules (CERT - SIV) créée à l'échelon national dans le cadre de la réforme du plan préfecture nouvelle génération. Son ouverture est prévue au 1^{er} novembre 2017. L'activité du centre sera assurée par 45 agents, à ce stade, établis au 46 rue de la République et portera sur les demandes concernant les régions des Hauts-de-France, de la Normandie ainsi que les départements franciliens du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis.

- La transparence des engagements pris : le suivi et l'évaluation de l'ensemble de ces mesures seront assurés par l'observatoire régional de l'emploi public qui a vocation à porter une attention particulière à Amiens.

Cet observatoire associe l'État (préfecture et INSEE), le Conseil régional des Hauts-de-France et l'ensemble des collectivités territoriales qui le souhaitent. Il poursuit par ailleurs 2 autres objectifs :

- recenser le volume et la qualité de l'emploi public dans les trois versants de la fonction publique dans la région ;
- analyser l'évolution de la territorialisation des services publics et la recherche de l'adéquation entre identités territoriales et spécialisation du service public.

Axe V : conforter l'émergence d'un pôle de sports de haut niveau à Amiens

Amiens et le territoire du Grand Amiénois disposent d'atouts et d'un savoir-faire reconnu pour l'accueil et l'organisation d'événements sportifs nationaux voire internationaux.

Il convient de leur permettre de renforcer l'image d'une ville et d'un territoire sportif. Le développement d'une offre d'équipements sportifs adaptée y contribuera de manière significative.

1. Construction du centre aquatique Georges Vallerey 2 :

Le soutien de l'État à ce projet, comprenant un bassin de 50 m, sous la maîtrise d'ouvrage d'Amiens Métropole permettra d'élargir l'offre en équipements structurants susceptibles de favoriser l'implantation à Amiens de nouvelles structures d'entraînement des parcours de performance des fédérations des disciplines concernées et de conforter la présence actuelle du pôle France et du pôle Espoir de la Fédération française de natation.

En effet, les bassins olympiques (longueur 50 m) constituent des équipements incontournables pour la pratique de haut niveau des disciplines aquatiques et particulièrement de la natation-course.

Ce centre aquatique viendra remplacer la piscine Georges Vallerey, mise en service en 1974, qui présente un état de vétusté marqué et ne permet pas la mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Amiens Métropole s'est également fixé en premier axe de sa politique sportive « l'activité physique et sportive comme levier de santé et de bien être pour toutes les générations ». Dans ce cadre, elle a mis en place des partenariats avec les établissements hospitaliers, notamment avec le CHU d'Amiens. Le nouveau centre aquatique s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Implanté à 400 m d'un quartier prioritaire de la politique de la ville, cette piscine participera significativement au développement de l'activité physique et sportive pour tous et particulièrement pour les publics qui en sont le plus éloignés.

L'État s'engage à soutenir le projet à hauteur de 1M€ en présentant le dossier lors du prochain Conseil d'administration du CNDS consacré aux subventions d'équipements structurants de dimension régionale ou locale. Une lettre d'engagement en ce sens sera signée par le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports.

Par ailleurs, l'État s'engage en 2017 à financer ce projet ou d'autres équipements sportifs structurants pour l'agglomération d'Amiens (La Licorne, le Coliseum) à hauteur de 2,5 M€ maximum au titre du fonds de soutien à l'investissement local.

Amiens Métropole s'engage à transmettre le dossier de financement complet au CNDS avant le 14 avril 2017.

2. Construction d'un centre aquatique à Doullens :

Ce projet est porté par la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie. L'installation comportera un bassin sportif de 25m*10m de 4 couloirs, un bassin d'apprentissage et un espace forme et bien-être. La fin de travaux est prévue pour 2019.

Alors qu'en France, le taux d'équipement en bassins de natation est de 1 équipement pour 10 000 habitants, il n'est que de 0,42 sur le bassin de vie de Doullens. Cette nouvelle installation aquatique viendra remplacer une piscine vétuste âgée de plus de 40 ans.

L'investissement prévisionnel s'élève à 9,7 M€.

L'État s'engage à participer au financement de ce projet à hauteur de 1 M€ :

- par la mobilisation de la DETR pour un montant de 400 000 € et du FSIL à hauteur de 200 000 € en 2017 ;

- par la mobilisation de la DETR à hauteur de 400 000 € en 2018.

Le Conseil départemental s'engage à contribuer au financement de ce projet à hauteur de 1,5 M€.

Axe VI : créer un laboratoire d'initiatives et d'innovations locales et constituer un terreau fertile vers une « agriculture 4.0 »

L'agriculture et l'agroalimentaire sont deux piliers économiques de la région des Hauts-de-France, source de valeur ajoutée et d'emplois, force exportatrice de produits bruts et transformés, qui maillent et aménagent le territoire.

Autour d'Amiens, et plus largement dans la région des Hauts-de-France, se trouvent des pépites d'innovation. Par exemple, les résidus de la production de protéines végétales sont mobilisés comme agro-ressources, c'est-à-dire à des fins non alimentaires (bio-plastiques, industrie du papier, cosmétique ou alicaments). La fibre de lin peut servir de base pour des matériaux de construction isolants naturels.

Certaines unités sont déjà particulièrement à la pointe, mais il est nécessaire de renforcer la compétitivité (économique, sanitaire, environnementale et sociale) de l'ensemble des exploitations agricoles et des industries agroalimentaires, leur capacité d'adaptation, leur résilience et leur autonomie, dans l'esprit des systèmes agro-écologiques. Sont aussi visées les sociétés fournissant produits, équipements, machines et services.

Pour cela, il sera créé un laboratoire d'initiatives et d'innovations locales, lieu permettant de mettre en synergie et de donner à voir les actions en matière de formation (initiale, continue, y compris par l'apprentissage), de recherche appliquée, de transfert de connaissances et de soutien à la création/développement d'entreprises, sans doubler l'existant. Ce lieu sera un point focal pour générer de l'innovation en identifiant les besoins et les outils à renforcer ou créer pour y répondre. Il n'a pas vocation à réaliser par lui-même les formations, les travaux de recherche appliquée ou les créations d'entreprises, mais à identifier les unités pouvant le faire, à les stimuler et à les mettre en réseau.

Le numérique sera un des premiers thèmes à développer. Par exemple : des formations continues pourront être développées pour les agriculteurs souhaitant s'approprier l'utilisation des capteurs, du guidage des tracteurs par satellite ou de la robotique connectée pour apporter les doses d'engrais ou de désherbant seulement là où c'est nécessaire ou encore suivre la traite des animaux, l'utilisation des drones pour le suivi de leur exploitation. Un appui pourra être apporté à ceux qui souhaitent développer des bâtiments économes en énergie, favorisant le bien-être animal ou permettant de réduire fortement l'usage des produits phytopharmaceutiques dans les serres.

Ce laboratoire d'initiatives et d'innovations locales sera animé par une équipe « noyau », basée à Amiens, constituée d'un agent de la DRAAF, d'un ou deux agents de la chambre régionale d'agriculture, et d'un agent du Conseil régional. Elle offrira notamment une ingénierie de montage de projets avec un appui pour la mobilisation de financements. En fonction des besoins, l'équipe pourra être renforcée via un financement ad hoc pour porter des projets identifiés.

Une gouvernance adaptée associant très largement l'ensemble des partenaires concernés sera mise en place, la DRAAF et la chambre régionale d'agriculture étant chefs de file.

L'État s'engage à financer un ETP au profit de ce laboratoire de manière permanente sur le BOP 215.

Le Conseil régional s'engage à financer un ETP au profit de ce laboratoire.

La chambre régionale d'agriculture sera sollicitée pour participer à ce laboratoire.

Axe VII : construire une offre de services de santé cohérente, ambitieuse et renouvelée à Amiens

1. Finaliser le regroupement des services au CHU d'Amiens Sud par la réhabilitation d'un bâtiment ancien

Le CHU Amiens Picardie est un établissement public de santé de référence et de recours au niveau régional. Il doit à ce titre proposer une offre de qualité à dimension hospitalo-universitaire dans les trois missions constitutives d'un CHU : le soin, l'enseignement et la recherche.

Afin de renforcer son positionnement en tant que pôle d'excellence, le CHU Amiens Picardie s'est engagé dans une politique de regroupement géographique de ses différentes activités au sud de l'agglomération amiénoise.

Une première tranche de travaux a ainsi permis l'ouverture en septembre 2014 d'un bâtiment neuf et moderne, adapté aux exigences d'une prestation de soins de qualité pour les patients et attractif pour les professionnels de santé.

Une deuxième tranche de travaux est prévue au sein du bâtiment Fontenoy. Il s'agit en effet de regrouper les services de soins situés actuellement sur le site de l'Hôpital Nord au sein du bâtiment de Saint Vincent de Paul (site de l'Hôpital Sud).

Cette nouvelle étape de modernisation du CHU d'Amiens Picardie permettra d'améliorer substantiellement la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients. Le bâtiment restructuré sera relié fonctionnellement au nouveau bâtiment CHU afin d'assurer une prise en charge intégrée des patients sur l'ensemble du site de l'Hôpital Sud.

Cette deuxième tranche de travaux est évaluée à 95 M€.

L'État s'engage, dans le cadre du COPERMO, à financer la deuxième tranche de travaux à hauteur de 40 M€.

2. Développer le centre de formation Simusanté/ICONES

Le programme des investissements d'avenir a doté Amiens d'équipements d'excellence tels que FIGURES, plate-forme de développement des techniques de reconstruction de la face) et SimUSanté (plus grand centre polyvalent de simulation en santé en Europe).

Ces équipements seront situés dans les prochaines années à proximité des activités d'enseignement et de recherche de l'université qui engage la restructuration de ses sites amiénois et du futur pôle d'activités « éco-santé » porté par Amiens Métropole.

Dans cet esprit, les signataires soutiennent la création d'un Institut Collaboratif pour une Offre Nouvelle en E-Santé (ICONES). Cet institut regroupera les aspects Formation/Recherche/Innovation dans le domaine de l'informatique et de la robotique afin de mettre en place des formations et des thèmes de recherche permettant la formation des cadres dans le domaine de la médecine de demain.

ICONES est rendu possible par l'existence d'un écosystème local dynamique et cohérent avec la stratégie régionale d'innovation et de spécialisation intelligente. Il s'inscrit également dans les dynamiques d'anticipation du Schéma des formations sanitaires et sociales et s'articulera avec le cluster e-santé "le Bloc" d'Amiens Métropole, dédié à l'innovation digitale et aux nouvelles pratiques en santé.

Le projet pourra notamment être présenté dans le cadre du PIA 3, répondre à l'appel à projet régional sur les allocations de thèses, solliciter des fonds FEDER du Programme Opérationnel Picardie sur l'action 1-a.

D'ores et déjà, l'État s'engage à soutenir l'acquisition d'équipements de recherche pour la mise en œuvre de l'axe recherche du projet à hauteur de 400 000 € en cumulé sur le BOP 172.

Par ailleurs, une étude préliminaire de positionnement, concernant notamment la valorisation économique de ICONES et sa candidature dans le PIA 3, sera financée à hauteur de 50 000 € par l'État sur l'enveloppe FNADT régionale en 2017.

Axe VIII : améliorer l'attractivité économique du territoire

1. Améliorer l'attractivité des zones d'activité périphériques d'Amiens en les raccordant à la fibre optique.

En complément du réseau d'initiative public porté par le syndicat mixte « Somme numérique » et financé par le PIA dans le cadre du plan France Très Haut Débit, il apparaît nécessaire de compléter la couverture en fibres optiques de certaines zones d'activités économiques en périphérie de la métropole d'Amiens.

Les besoins exprimés concernent 5 zones d'activités :

- Moreuil : 35 établissements. Des devis ont été demandés pour des entreprises qui n'ont pas donné suite du fait du coût de raccordement trop élevé. Besoin identifié : 35 000 € pour arriver en entrée de zone.
- ZA des Arènes à Airaines. Des devis ont été demandés pour des entreprises qui n'ont pas donné suite du fait du coût de raccordement trop élevé. Besoin identifié : 85 000 € pour arriver en entrée de zone.
- Bernaville : 8 établissements. Besoin identifié : 50 000 € pour arriver en entrée de zone.
- ZA du Petit Hangest au Quesnel. Une entreprise a demandé son raccordement. Besoin identifié : 150 000 € pour arriver en entrée de zone.
- ZA route de Lucheux à Doullens. Des devis ont été demandés pour des entreprises qui n'ont pas donné suite du fait du coût de raccordement trop élevé. Besoin identifié : 105 000 € pour arriver en entrée de zone.

Le coût total de cette opération est de 425 000 €.

L'État s'engage à financer à hauteur de 30% (éventuelle participation FEDER déduite) le coût de cette opération.

Le reste du financement du projet sera pris en charge par le syndicat Somme numérique.

2. Favoriser le développement du secteur de la logistique

L'État et la Région des Hauts-de-France sont attachés au déploiement du secteur de la logistique et veilleront à conforter l'attractivité du pôle amiénois pour l'implantation de centres logistiques de stockage, de traitement de commandes et d'expédition comme Amazon.

A cette fin, ils accompagneront et conseilleront les collectivités afin que leurs documents d'urbanisme permettent l'accueil de constructions de grande hauteur.

Une attention particulière y sera apporté dans le cadre du SRADDET et du schéma de développement de la logistique.

3. Revaloriser la prime d'aménagement du territoire sur le Grand Amiénois

Les projets d'investissements d'entreprises faisant l'objet de demandes de prime d'aménagement du territoire examinées en commission interministérielle des aides à la localisation des activités (CIALA) feront l'objet d'une attention particulière. Le ministre en charge de l'aménagement du territoire et le commissariat général à l'égalité des territoires mettront en avant la particularité du territoire amiénois en visant, pour les projets de qualité sélectionnés, à porter le volume des aides par emploi créé, proche du taux maximal, soit 15 000 € par emploi.

Axe IX : accroître le rayonnement culturel d'Amiens

1. Lancer une réflexion officielle pour faire d'Amiens une porte d'entrée de la France et de l'Europe dans la compréhension de la Première Guerre Mondiale

Le territoire des Hauts-de-France est un des sites majeurs du déroulement de la Première Guerre Mondiale. Vingt-cinq nations y ont combattu. Les sites et mémoriaux de la Grande Guerre font actuellement l'objet d'un dossier de candidature transfrontalier pour un classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. Outre ces sites emblématiques, le territoire est riche d'un patrimoine singulier et varié, ainsi que de plusieurs équipements muséaux et de médiation, dont l'Historial de Péronne qui constitue une référence internationale.

Afin de fédérer les initiatives, faciliter leur mise en réseau et rendre visible cette offre multiple sur le territoire régional, une structure qui serait à la fois un centre d'interprétation et un pôle d'accueil des visiteurs (*visitor center*) pourrait être implantée à Amiens. Ce lieu permettrait au public national et international de disposer des clés de compréhension de cet événement qui a profondément bouleversé le territoire régional, par ses destructions, les mutations sociales qu'elle a entraînées, mais aussi au cours de la reconstruction qui a modelé les paysages, les villes et l'architecture civile, religieuse et industrielle.

Les mémoriaux et les cimetières, pour l'édification desquels les plus grands noms de l'architecture internationale ont été mobilisés, constituent également un patrimoine de premier ordre, un patrimoine mondial. Il s'agit de mettre en réseau, de rendre visible, complémentaire et accessible l'offre régionale pour proposer aux visiteurs français et étrangers une porte d'entrée complète, permettant d'allier tourisme de mémoire et découverte de la région au travers de parcours variés.

L'État s'engage à mettre en place une mission de réflexion, s'appuyant sur la Mission du centenaire de la Première Guerre Mondiale, groupement d'intérêt public constitué par les ministères de la culture et de la communication, de la défense, des affaires étrangères, de l'intérieur, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette mission devra étudier la faisabilité, les contours et les missions de ce centre d'interprétation. Cette mission devra s'appuyer dans ses travaux sur les meilleures expertises territoriales disponibles.

2. Renforcer le soutien à Amiens Métropole et à la Ville d'Amiens pour la restauration du patrimoine public monumental protégé au titre des monuments historiques

Afin de renforcer l'attractivité touristique de la ville, un plan de restauration des monuments historiques publics d'Amiens Métropole viendra compléter les actions de valorisation du patrimoine, en complément d'éléments phares comme la cathédrale (État), le musée de Picardie (travaux en cours) et la Citadelle d'Amiens.

La maîtrise d'ouvrage devant être assurée par le propriétaire, dans le cas d'espèce la collectivité territoriale, les investissements s'inscriront dans le cadre du plan d'investissement arrêté par Amiens Métropole pour 2017 / 2020.

En fonction des urgences, et dans l'attente d'un diagnostic complet en cours de réalisation, l'agglomération souhaite entreprendre des travaux prioritaires et impérieux sur plusieurs de ses édifices protégés au titre des monuments historiques.

Pour le présent contrat, la priorité d'investissement portera sur l'hôtel de Berny.

Le coût d'investissement est estimé à 1,666 M€. L'État s'engage à doubler sa participation au financement (40 % au lieu de 20%) en 2017-2020, soit 600 000 €.

3. Soutenir le Festival d'Arts, Ville et Paysage

Espace de 300 hectares d'anciens marais transformés en champs destinés à la culture maraîchère, les hortillonnages constituent un important patrimoine culturel et naturel pour la ville d'Amiens. Cet héritage est pourtant menacé par la disparition progressive du maraîchage.

Le festival des hortillonnages « Arts, Ville et Paysage » d'Amiens permet chaque année de mettre en avant 3 objectifs principaux : la sauvegarde de ce patrimoine en danger, le soutien à la création (notamment des jeunes artistes) et le développement d'un projet de culture pour tous par la rencontre de différents publics. Mêlant arts et nature, le festival met chaque année en avant les projets d'artistes plasticiens et paysagistes ainsi que de spectacle vivant.

Ce rendez-vous annuel, qui associe des villes du monde entier, et qui s'appuie sur le patrimoine des hortillonnages, met en avant les jardins et l'art dans l'espace public.

L'État s'engage à apporter un soutien supplémentaire au Festival d'Arts, Ville et Paysage, à hauteur de 100 000 € en 2017 et 100 000 € en 2018.

Fait à Amiens, le 16 mars 2017


Pour l'État, le Premier ministre
Bernard CAZENEUVE

Pour le Conseil régional des Hauts-de-France, le Président

Xavier BERTRAND



Pour le Conseil départemental de la Somme, le Président

Laurent SOMON



Pour la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole, le Président


Alain GUES

Pour la Ville d'Amiens, la Maire

Brigitte FOURÉ

